

PRÉFET DE L'AIN – PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le réacteur électronucléaire n° 3 de l'installation nucléaire de base INB n° 78
(dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement)
situés sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey sur la commune de Saint-Vulbas dans l'AIN.

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique de ce réacteur, sont soumises, après une enquête publique, ouverte du **vendredi 23 janvier à 09h00 au mardi 24 février 2026 à 17h00 inclus**, d'une durée de 33 jours, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection ASNR mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés et consultables pendant la période de l'enquête publique sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7039/>. L'avis d'enquête est affiché dans les communes concernées par l'enquête et les communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de SAINT-VULBAS, siège de l'enquête, et en mairies de BLYES, LOYETTES (01), LA-BALME-LES-GROTTES, VERNAS, SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, LEYRIEU, ANNOISIN-CHATELANS, HIERES-SUR-AMBY et SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38) où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-VULBAS, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-VULBAS, 403 rue des Clairefontaines, 01150 SAINT-VULBAS, à l'attention du Président de la commission d'enquête ;
- par courriel à l'adresse enquete-publique-7039@registre-dematerialise.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du Président de la commission d'enquête ;
- par écrit, en mairies précitées, sur le registre d'enquête papier pendant les jours et horaires d'ouverture habituels des mairies concernées ;
- par écrit ou à l'oral lors des permanences physiques tenues par un membre de la commission d'enquête aux jours et heures fixées dans le tableau ci-dessous ;

Les observations et propositions transmises seront consultables sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7039/>

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M.Jean-Pierre BIONDA, ingénieur en chef des ponts eaux et forêt, retraité
- Titulaires : M.Jean-Louis BAGLAN, directeur académique de l'éducation nationale retraité
M.Michel CORRENOZ, ingénieur chimiste retraité
- Suppléante : Mme Laurence LEMAITRE, ingénieur agronome

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs sera présent, en mairie, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

DATE	MAIRIE LIEUX DE LA PERMANENCE	HORAIRES
Mardi 27 janvier 2026	Blyes	de 14h30 à 17h30
Jeudi 29 janvier 2026	Vernas	de 9h30 à 12h00
Lundi 02 février 2026	La-Balme-Les-Grottes	de 14h00 à 17h00
Mercredi 04 février 2026	Saint-Vulbas	de 09h00 à 11h30
Samedi 07 février 2026	Leyrieu	de 09h00 à 12h00
Mardi 10 février 2026	Hières-sur-Amby	de 09h30 à 12h30
Vendredi 13 février 2026	Saint-Baudille-de-la-Tour	de 14h30 à 17h30
Mardi 17 février 2026	Loyettes	de 14h00 à 17h00
Mercredi 18 février 2026	Saint-Romain-de-Jalionas	de 15h00 à 18h00
Vendredi 20 février 2026	Annoisin-Chatelans	de 17h00 à 19h00
Mardi 24 février 2026	Saint-Vulbas	de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, en Préfecture de l'Ain (bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées) et sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr) et en Isère (www.isere.gouv.fr) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- Mme Emmanuelle VALEMBOIS, Responsable des Relations Territoriales - CNPE du Bugey
- M. Anthony DOMAIGNÉ, Appui Directeur Délégué Patrimoine - CNPE du Bugey

Courriel : bal-bugey-enquetepublique@edf.fr

